

Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

République  
Française

Département des  
Bouches du Rhône

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINÉ - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louis Hammouche représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**AEC 002-457/14/CC**

**■ Engagement de la procédure de modification n°2, d'ordre général, du Plan Local d'Urbanisme de Marseille**

DUFSV 14/11944/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 décembre 2000, les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire, le 28 juin 2013.

Néanmoins, au-delà des modifications liées au contexte législatif (loi ALUR), les réflexions et les analyses en matière d'urbanisme et d'aménagement se poursuivent en vue de continuer à adapter le document d'urbanisme aux objectifs de développement de Marseille et à permettre la réalisation des projets mettant en œuvre la politique de l'habitat et de développement économique.

Dans ce cadre, la commune de Marseille a saisi la Communauté Urbaine, par délibération du 30 juin 2014 en vue de procéder à la modification de son Plan Local Urbanisme.

Cette modification, d'ordre général qui ne change pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'urbanisme en vigueur, porte notamment sur :

- L'ajustement d'emplacements réservés, d'alignements, de servitudes de pré-réservations suite à l'aboutissement des études techniques correspondantes ;
- L'adaptation intégrant des évolutions en matière de zonage et de règlement pour permettre la réalisation d'infrastructures, d'équipements, d'opérations d'aménagement et de projets validés.

Ainsi, il appartient à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la modification n°2 d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de Marseille et d'autoriser le Président à prendre toute décision relative à la conduite de la procédure.

Le dossier sera mis à enquête publique après accord de la liste de modification définitive par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

**Signé le 9 Octobre 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 28 juin 2013 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille ;
- La délibération du Conseil Municipal de Marseille du 30 juin 2014, demandant à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'engager une procédure de modification d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marseille pour permettre entre autres :
  - l'ajustement d'emplacements réservés, d'alignements, de servitudes de pré-réservation ;
  - l'adaptation intégrant les évolutions en matière de zonage et de règlement pour notamment la réalisation d'infrastructures, d'équipements, d'opérations d'aménagement.
- Que le projet de modification ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable, qu'il ne réduit pas un Espace Boisé Classé, une zone agricole ou une zone naturelle forestière, ou une protection édictée en raison de risques de nuisance de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisance.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'engagement de la procédure de modification n°2 d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à prendre toute décision relative à la conduite de la procédure visant à l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014 et suivants de la Communauté urbaine – Nature 6227 – Sous-Politique C 120 - Fonction 824.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à l'Urbanisme,  
PLUI, Aménagement communautaire

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire,

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Signé le 9 Octobre 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
AEC 002-457/14/CC

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TESSIER

Signé le 9 Octobre 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014